



Le 30 octobre 2019

Par messenger

Me Pierre D. Grenier
Dentons Canada s.e.n.c.r.l.
1, Place Ville-Marie, bureau 3900
Montréal (Québec) H3B 4M7

Jean-Olivier Tremblay
Avocat

Hydro-Québec
Affaires juridiques
4^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : 514 289-2211, poste 4683
Télec. : 514 289-2007
C. élec. : Tremblay.Jean-Olivier@hydro.qc.ca

**OBJET: Rectification de la décision D-2019-101 rendue dans le dossier
R-3996-2016, Phase 2
Dossier Régie: R-3996-2016
Notre dossier: R053514 JOT**

Cher confrère,

Nous vous transmettons, sous pli, un chèque au montant de 3 076,83 \$, taxes incluses, en paiement des frais de participation de votre cliente Rio Tinto Alcan Inc. dans le dossier mentionné en titre, le tout conformément à la décision D-2019-101R rendue par la Régie de l'énergie le 1^{er} octobre 2019.

Veuillez agréer, cher confrère, nos salutations distinguées.

(s) Julie Lefebvre, adjointe
pour : **JEAN-OLIVIER TREMBLAY**
/jl

p.j.

c.c. Régie de l'énergie (par SDÉ seulement)